

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-2-2

2^{ème} Commission

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

Service instructeur

Service collèges

Service consulté

CARTE SCOLAIRE DES COLLÈGES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Conformément aux dispositions du code de l'éducation, il appartient à la collectivité d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges publics. Il est proposé de modifier, pour la rentrée scolaire de septembre 2021, le secteur de recrutement des collèges d'Obernai, de Sélestat et de Lingolsheim.

I- Les enjeux de la carte scolaire des collèges pour la Collectivité européenne d'Alsace

A. Une compétence partagée avec l'Education Nationale

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence carte scolaire des collèges.

La carte scolaire permet à la Collectivité européenne d'Alsace de répartir de manière optimale les effectifs collégiens dans les 147 collèges publics, selon le lieu de résidence des élèves et le principe d'un collège par secteur de recrutement.

L'affectation individuelle des collégiens relève quant à elle de la compétence exclusive du directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation, dans la limite des places disponibles, dans un autre collège situé en-dehors du secteur de recrutement.

B. Un suivi nécessaire de l'offre d'accueil, des effectifs et des projections

L'évolution de la démographie de l'Alsace et de ses territoires, en terme de développement urbain avec ses 880 communes, nécessite un suivi continu des capacités d'accueil et une anticipation des impacts sur les effectifs scolaires afin d'ajuster ou de réviser, en tant que de besoin, la sectorisation de ses 147 collèges publics qui accueillent près de 75 500 collégiens.

Cette tension fait l'objet d'études et de décisions, puisqu'entre 2024 et 2026, 10 collèges seront intégralement restructurés ou créés à l'échelle alsacienne pour apporter des solutions aux secteurs sous tension.

Dans l'attente de la mise en service de ces nouveaux collèges, à partir de 2024, et d'un travail en profondeur sur la carte scolaire à l'échelle de l'Alsace, des mesures de modifications partielles de la carte scolaire sont nécessaires, afin de traiter les situations des collèges dont les capacités d'accueil sont saturées à la rentrée 2021.

II- Les mesures de modifications de carte scolaire proposées pour la rentrée 2021

Trois modifications de périmètres de secteurs de recrutement de collèges sont proposées pour la rentrée scolaire 2021.

A. Sur le territoire de l'EMS, proposition de rattachement du groupe scolaire Simone Veil au collège Maxime Alexandre de Lingolsheim

La hausse des effectifs collégiens constatée au collège Galilée de Lingolsheim s'est traduite par une augmentation progressive du nombre de classes accueillies.

Les prévisions d'affectation récemment réalisées en vue de la préparation de la rentrée 2021 confirment cette tendance. Ainsi, le collège Galilée atteindra les limites de sa capacité d'accueil et ne sera pas en mesure d'accueillir une classe supplémentaire.

En accord avec les services de l'Education nationale, la Collectivité européenne d'Alsace et la ville de Lingolsheim proposent une modification de la carte scolaire des collèges en rattachant le Groupe scolaire Veil, ainsi que l'intégralité des élèves de l'école des Vosges, au secteur de recrutement du collège Maxime Alexandre.

Des réunions de travail et de concertation ont eu lieu avec les chefs d'établissements, les directeurs d'école concernés, les représentants de parents d'élèves et l'Inspection académique pour sécuriser la mise en œuvre de ces différents scénarii.

Ce transfert pourra prendre effet à compter de la rentrée scolaire 2021 par l'inscription de tous les élèves de 6 au collège Maxime Alexandre.

B. Sur le territoire Centre Alsace, proposition de modification de la carte scolaire des collèges d'Obernai

Sur le territoire de la Commune d'Obernai, les collégiens sont répartis entre le collège Freppel et le collège Europe.

Le collège Freppel accueille 377 élèves (rentrée 2020) pour une capacité de 600 et observe une baisse constante des effectifs sur ces dernières années.

Le collège Europe est dimensionné pour accueillir 700 élèves et comptait 643 élèves pour la rentrée 2020.

Un travail de concertation a été conduit en 2019 entre les services de la ville d'Obernai, le maire et la CeA afin d'apporter des solutions concrètes au rééquilibrage des effectifs de ces deux collèges.

Il a été convenu d'affecter les futurs élèves de 6^{ème}, domiciliés aux adresses suivantes : Place d'Europe, Avenue Gail, Place Gail, rue des Bonnes Gens, rue Marcel Klein et Square Bugeaud, au collège Freppel.

Ce transfert progressif, commençant à la rentrée 2021 par les élèves de 6^{ème}, engendre une augmentation maximale estimée à 75 collégiens supplémentaires pour le collège Freppel sur les 4 ans à venir.

C. Sur le territoire Centre Alsace, proposition de modification de la carte scolaire des collèges Beatus Rhenanus et Jean Mentel de Sélestat.

Sur le territoire de la Commune de Sélestat, les collégiens sont répartis entre le collège Beatus Rhenanus et le collège Jean Mentel.

Le collège Beatus accueille 354 élèves (rentrée 2020) pour une capacité de 500. La baisse constante des effectifs s'accompagne de fermetures de classes de 6^{ème}. Les élèves rattachés sont issus des écoles du Centre, de Jean Monnet et de Sainte Foy (pour partie).

Le collège Mentel est dimensionné pour accueillir 700 élèves et comptait 643 élèves pour la rentrée 2020. 3 écoles sont rattachées au secteur de recrutement du collège : Quartier Ouest, Sainte Foy et l'école de la Commune de Muttersholtz.

Depuis 2018, une réflexion a été engagée entre le Maire de Sélestat, les services de la ville et de la CeA autour de plusieurs scénarii permettant de réajuster et de stabiliser les effectifs du collège Beatus Rhenanus, tout en promouvant la mixité sociale.

Il est proposé, en commun accord avec l'ensemble des parties prenantes, de retenir le scénario qui consiste à rattacher l'ensemble des élèves de l'école Sainte Foy au collège Beatus Rhenanus, afin de favoriser la continuité pédagogique lors de leur passage en 6^{ème} (un seul collège de secteur pour l'ensemble des élèves de Sainte Foy).

Cette solution conduit à une augmentation maximale estimée à 100 collégiens supplémentaires à l'issue des 4 prochaines années.

Cette démarche, visant à rééquilibrer de manière pérenne les effectifs des deux collèges de Sélestat, s'inscrit plus largement dans une démarche partagée entre les autorités académiques, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs afin de proposer un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS). L'enjeu est de promouvoir de manière durable et efficace l'excellence éducative au service des collégiens, de leur famille et de la mixité sociale sur le territoire de Sélestat.

L'ensemble de ces propositions de modifications de la carte scolaire des collèges a été soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) lors de la séance du 18 février 2021, lequel a émis un avis favorable.

Les commissions territoriales concernées ont donné un avis favorable concernant les propositions du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver les mesures de modifications partielles des cartes scolaires suivantes :

- Sur le territoire de l'EMS, proposition de rattachement du groupe scolaire Simone Veil au collège Maxime Alexandre de Lingolsheim ;
- Sur le territoire Centre Alsace, proposition de modification de la carte scolaire des collèges d'Obernai, en affectant au collège Freppel les élèves domiciliés aux adresses suivantes : Place d'Europe, Avenue Gail, Place Gail, rue des Bonnes Gens, rue Marcel Klein et Square Bugeaud ;
- Sur le territoire Centre Alsace, proposition de modification de la carte scolaire des collèges Beatus Rhenanus et Jean Mentel de Sélestat, en rattachant l'ensemble des élèves de l'école Sainte Foy au collège Beatus Rhenanus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY